

Rencontre de la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue

Date : mardi 6 septembre 2016 à 13h00 (10^e rencontre de la Table GIRT)
Lieu : MFFP, 75, rue des Oblats Nord, Ville-Marie

Étaient présents :

Membres	Organismes
Marie-Ève Lacombe	MFFP-régional
Philippe Pichette	MFFP-local
Louis-P. Dénoimé	MRC de Témiscamingue
Daniel Dufault	MRC de Témiscamingue
Loydy Brousseau	Tembec
Nicolas Baril-Gagnon	AGZAT
Ghyslaine Dessureault	Association des pourvoyeurs de l'Abitibi-Témiscamingue
Denis Paquet	Conseil régional de l'environnement d'Abitibi-Témiscamingue
Pierre Rivard	Organisme de bassin versant du Témiscamingue
Yan Gaudet	Fédération des producteurs acéricoles
Pascal Laliberté	Association des trappeurs du Témiscamingue
Gérald Pétrin	Association des trappeurs du Témiscamingue
Pierre Bouffard	Club de motoneige du Témiscamingue et club VTT du Témiscamingue

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil
2. Adoption de l'ordre du jour et suivi du compte rendu du 24 août 2016
3. Mise à jour des préoccupations (tableau de 2006)
4. Varia

Marie-Ève Lacombe, répondante du MFFP pour les questions de Table GIRT, assiste à la réunion.

Adoption de l'ordre du jour et suivi du compte rendu du 24 août 2016

L'ordre du jour est accepté. La visite sur le terrain est prévue mercredi le 14 septembre 2016, à 8h30 (départ de Scierie Béarn) : lunch, bottes de sécurité, casque et dossard. Fin prévue : au plus tard à 14h30.

Retour sur la préoccupation no. 4 : à reformuler près des installations des pourvoiries (plutôt que près des pourvoiries). En fait, ce n'est pas le chemin en tant que tel qui est nuisible, mais l'utilisation qu'on en fait après qui peut le devenir. Au niveau de la fermeture des chemins, le MFFP va vérifier si la fermeture est aux frais du demandeur (et dans quelles situations). C'est important de pouvoir fermer un chemin (au besoin), mais les

conditions de fermeture doivent être facilitantes pour le demandeur, en tenant compte des investissements routiers faits par les usines.

Mise à jour des préoccupations

Rappel du MFFP : la Table GIR est là pour prendre en compte les préoccupations des utilisateurs avant de faire la planification des coupes et des chemins. Collaborer à l'élaboration des plans d'aménagement forestier (PAFI). Ce n'est pas de la cogestion, mais plutôt d'influencer le contenu des PAFI. Une préoccupation, c'est l'interaction ou là où se rejoignent les besoins de plusieurs utilisateurs. Le mandat de la Table GIR est de faire la liste des préoccupations, les prioriser (notamment les préoccupations non traitées par FSC et/ou les VOIC provinciaux), recommander au ministre des objectifs à atteindre (création de sous-comités). Le MFFP doit être ouvert aux préoccupations des utilisateurs.

La réunion du 24 août a permis de valider les 19 premières préoccupations (le tableau en contient 72). Les préoccupations du CREAT seront discutées plus tard avec sa représentante.

27. Exemples de sites sans protection : comment les protéger lorsqu'ils sont utilisés par la population, mais qu'ils n'ont pas de statut (préoccupation de paysages) (préoccupation des pourvoyeurs)

28. C'est plus l'information sur la localisation de ces sites qui est parfois manquante.

29. à fusionner avec 30.

30. ok. Il faudrait maximiser l'exploitation et les retombées que procurent la forêt. (préoccupation des pourvoyeurs)

31. à fusionner avec 30

32. ok (préoccupation des acériculteurs)

33. ok (préoccupation des acériculteurs)

34. ok

35. ok

36. le non nivellement des bancs (les anciens bancs) cause un problème de sécurité (préoccupation de sécurité ou de voirie)

37. ok

38. La protection des paysages doit aussi être tenue en compte pour les lacs d'intérêt (pas juste pour les sites ponctuels) : préoccupation distincte

39-40-41. Préoccupation des pourvoyeurs, des territoires fauniques structurés et du territoire libre

42. ok (préoccupation de l'OBV)

43. ok

45. ok

46-47. l'abandon de l'entretien des chemins cause des problèmes pour le milieu aquatique (habitat).

48. La forêt résiduelle (qualité, quantité et composition) ne maintient pas un habitat acceptable pour la faune focale et parapluie, tel que la Martre. Les besoins de la martre couvrent les besoins de toutes les autres espèces.

49. à fusionner avec 48 (à l'échelle du secteur de coupe)

50. pour les espèces d'intérêt, focales et parapluies (préoccupation des pourvoyeurs et des zecs, pas exclusifs aux trappeurs)

51. Les travaux sylvicoles non commerciaux (entretien, éducation), adapter les travaux sylvicoles près du couvert d'abri (pas exclusif aux trappeurs)

52. habitat prisé par le campagnol également

53. ok

54. ok

55. ok

56. préoccupation des pourvoyeurs

57. ok

58. ok

59. préoccupation des pourvoyeurs

60. opérations forestières commerciales et non commerciales (travaux sylvicoles) (pour les 2 semaines de chasse à l'orignal)

61. à fusionner avec 48

62. à reporter dans « développement socio-économique »

66. à reporter dans « développement socio-économique », il faut qu'il y ait une concertation sur l'implantation e la localisation des AIPL avec les territoires fauniques structurés. Les pourvoiries à droits exclusifs sont souvent trop petites pour recevoir une AIPL.

68. ok

70. ok

Ajout à venir : Réduire les impacts des coupes à proximité des érablières et des territoires à potentiel d'érablière

Préoccupations de Tembec : dépôt et/ou formulation de 11 préoccupations

La prochaine étape consistera à voir ce qui est prévu dans les VOIC provinciaux et dans FSC et identifier des valeurs et des objectifs. Une priorisation des préoccupations sera faite lors de la rencontre du 5 octobre 2016.

Varia :

Demande de M Gérard Pétrin : inspection des ponceaux et des protecteurs de ponceaux sur les principaux chemins forestiers. Demande de ± 5000\$. Le ponceau au km 25.5 sur le N-814 est préoccupant.

Prochaine rencontre : mercredi 5 octobre 2016

Fin de la réunion à 16h50.

Suivi des actions :

Responsable	Sujet	Action	Suivi
Louis-P.	Visite terrain 14 septembre 2016	Envoyer aux membres l'invitation	✓
Louis-P.	Tableau des préoccupations, version finale	Mettre à jour le tableau suite à la rencontre du 6 septembre 2016 et transféré aux membres	✓